



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 septembre 2023

Présents : DAMOUR Christophe, BOURDIER Christian, CHAGNAUD Patrick, DELORME-LEWIS Véronique, MARTINAUD Éric, MARTINAUD Sébastien

Absent : MÉNAGER Alain

Secrétaire : DAMOUR Christophe

Délibération 1 : Mise en vente de l'échelle à crinoline en aluminium

Suite à la pose de l'échelle en bois d'accès au clocher de l'église, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en vente l'échelle à crinoline en aluminium au prix de 900 €, correspondant au prix d'achat, diminué de la pose, divisé par deux.

Le conseil municipal approuve cette mise en vente à l'unanimité des membres présents.

Information : Présentation de la subvention « Fonds Vert »

Monsieur le Maire présente le dispositif de subvention « Fonds Vert » qui comprend un axe dédié à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux. Les projets éligibles devront permettre de 30 à 40 % d'économie d'énergie et contribuer à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre. Une attention particulière sera portée aux projets des petites communes rurales. Le « Fonds Vert » est cumulable avec les dispositifs de subventions traditionnels de l'Etat (DETR et DSIL) et du Département (SIL).

La mairie a sollicité le CAUE pour être assistée dans la définition d'un projet concernant la salle communale et la mairie.

L'objectif serait de définir le projet et de réaliser les études nécessaires début 2024 afin de pouvoir déposer les demandes de subventions avant fin 2024, pour une réalisation en 2025.

Débat : Régulation des pigeons dans le bourg

Suite à la prolifération des pigeons dans le bourg, des battues vont être organisées en collaboration avec les chasseurs du secteur, sous la responsabilité de Patrick Chagnaud. Des affichettes précisant la date et les horaires des battues seront distribuées, le moment venu, aux habitants du bourg.

Débat : Prime « pouvoir d'achat »

L'État incite les collectivités territoriales à attribuer à leurs agents une prime « pouvoir d'achat » comprise entre 300 et 800 € brut pour les agents dont la rémunération moyenne mensuelle est inférieure à 3 250 € brute.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution à la secrétaire de mairie et à l'employé communal d'une prime calculée sur la base du montant maximal au prorata de leur temps de travail. Ces primex représenteront environ 500 € pour l'année 2023.

Questions diverses :

- Les ragondins proliférant à nouveau le long du Reteuil, le piégeur sera sollicité pour réguler leur population.
- Les tilleuls du cimetière ont besoin d'être élagués. La mairie contactera pour cela le chantier d'insertion « Pass Sud-Charente ».
- Le projet de construction d'un barbecue communal sous l'auvent de l'atelier se poursuit.

La prochaine réunion sera programmée ultérieurement.

Clôture de la séance à 22h30